

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT MIXTE du SCOT SAMBRE AVESNOIS



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL**

SEANCE du Lundi 28 Mars 2022

Date de la convocation : 21 Mars 2022

L'an 2022, le vingt huit mars à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Tertiaire Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe sur la convocation de son Président Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

- Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 39
- Nombre de présents : 16
- Nombre de votants : 19

(Fonctionnement dérogatoire des organes délibérants en période Covid-19 : le quorum passe à un tiers et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un).

DELIBERATION N° 22-12- REFERENCE : SP/CM

OBJET : Convention avec l'ADUS – missions d'assistance conseil dans le cadre de la mise en œuvre, pilotage, de l'animation et du bilan du SCOT, de finalisation du PCAET (*Plan Climat-Air-Énergie Territorial*) ainsi que de l'animation et de la mise en œuvre des actions du COTTRI (*Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle*)

EPCI	TITULAIRES		SUPPLEANTS			
Agglo Maubeuge Val de Sambre (21)		Bernard	BAUDOUX		Arnaud	BEAUQUEL
	P	Alain	BOUILLIEZ		Grégory	BELAZIZ
	P	Pascal	CHABOT		Emmanuelle	DELABRE
		Benoît	COURTIN		Thierry	DEPARIS
		Arnaud	DECAGNY		Claude	DUPONT
	P	Serge	GUILLAUME		Jean	DURIEUX
		Michel	HANNECART		Michel	DUVEAUX
		Fatiha	KACIMI		Hugo	GEORGES
		Nicolas	LEBLANC		Jacques	LAMQUET
		Patrick	LEDUC		Jean-Pierre	LEBLANC
		Thérèse	PECHER		Michel	LEFEBVRE
	P	Fabrice	PIETTE		Marjorie	MAHIEUX
		Thomas	PIETTE		Jean-Claude	MARET
		Marie-Pierre	ROPITAL		Claude	MENISSEZ
		Ghislain	ROSIER		Patrick	MOULART
	P	Benjamin	SAINT-HUILE		Alexandre	PAREE
	P	Lucien	SERPILLON		Vincent	PETIT
		Jacques	THURETTE		Brigitte	RASSCHAERT
		Sylvie	TOURNAY	P	Jean-Louis	SIMON
	Didier	WILLOT		Grazielle	VANBELLE	
	Stéphane	WILMOTTE		David	ZELANI	
CC Cœur de l'Avesnois (5)		Antoine	BADIDI		Sandra	BROGNET
	P	Christine	BASQUIN		Vincent	JUSTICE
	P	Hervé	LASPALAS		Maxime	LOUGUET
		Sébastien	SEGUIN		Claude	ROYAUX
	P	Freddy	THERY		Wilfrid	SALMON
CC du Pays de Mormal (8)		Guislain	CAMBIER		Georges	BROXER
		Francine	CAUCHETEUX		Bertrand	FLAMENT
	P	François	ERLEM		André	FREHAUT
		Alain	GERARD		Benoît	GUIOST
		Marie Sophie	LESNE		Pierrette	GUIOST
	P	Jean Pierre	MAZINGUE		Gautier	MEAUSSONE
		Dominique	QUINZIN		René	QUINZIN
	P	Anthony	VIENNE		Didier	ROGEAU
CC Sud Avesnois (5)		Mickaël	HIRAUX		Jean Guy	BERTIN
	P	Sylvain	OXOBY		Patrick	LANDA
		Jean Luc	PERAT		Thierry	REGHEM
	P	Aurélié	PEROT		Amandine	TROCLET
	P	Benoît	WASCAT		Benjamin	WALLERAND

Pouvoirs :

AMVS

CCCA

CCPM

Didier WILLOT à Alain BOUILLIEZ

Sébastien SEGUIN à Benjamin SAINT-HUILE

Francine CAUCHETEUX à Jean Pierre MAZINGUE

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire pour assurer les prestations de mise en œuvre, de pilotage, d'animation et du bilan du SCoT, de finalisation du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ainsi que de l'animation et de la mise en œuvre des actions du COTTRI (Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle) de faire appel à une ingénierie technique qualifiée,

Que l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) propose une convention pour réaliser cette assistance auprès du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois,

Que conformément à ses statuts, à son programme de travail partenarial et à l'article L.121-3 du Code de l'Urbanisme, l'ADUS, dans le cadre d'une assistance-conseil auprès du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois, entend participer à la mise en œuvre, au pilotage et à l'animation du SCoT Sambre-Avesnois, à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial Sambre-Avesnois (PCAET) ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des actions du Contrat d'Objectifs Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) Sambre-Avesnois,

Que le projet de convention avec l'ADUS permet de définir les engagements réciproques des parties ainsi que le contenu précis des missions et intéresse l'année 2022, soit du 1er janvier au 31 décembre pour un coût total de 198.460 € : financement « Ingénierie ADUS » (Ingénierie SCOT + Ingénierie PCAET + Ingénierie COTTRI) : 163 460 € et « Actions COTTRI » à destination finale de la CCI : 35.000 €.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois :

- Vu les statuts du SCoT Sambre Avesnois,
- Vu la délibération n°22-04 du Conseil Syndical du SCoT Sambre Avesnois en date du 21 février 2022 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire,
- Vu la délibération n° 22-22-10 du Conseil Syndical du SCoT Sambre Avesnois en date du 28 mars 2022 portant approbation du budget de l'exercice 2022,
- Vu le projet de convention à passer avec l'ADUS – missions d'assistance conseil dans le cadre de la mise en œuvre, pilotage, de l'animation et du bilan du SCOT, de finalisation du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ainsi que de l'animation et de la mise en œuvre des actions du COTTRI (Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle),
- Et sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- la nécessité de passer une telle convention pour assurer les prestations de mise en œuvre, de pilotage, d'animation et du bilan du SCoT, de finalisation du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ainsi que de l'animation et de la mise en œuvre des actions du COTTRI (Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle),

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention 2022 à passer avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre pour les missions d'assistance conseil dans le cadre de la mise en œuvre, du pilotage, de l'animation et du bilan du SCOT, de la finalisation du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ainsi que de l'animation et de la mise en œuvre des actions du COTTRI (Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle),
- **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre, qui demeurera annexée à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice correspondant et sont repris sous l'imputation de l'article 617 de la section de fonctionnement,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, à M. le Président de l'ADUS ainsi qu'à M. le Trésorier comptable du Syndicat Mixte du SCoT.

Ainsi fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmis à la Sous-Préfecture le **31 MARS 2022**
Publiée ou notifiée le **31 MARS 2022**
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME


SYNDICAT MIXTE
du SCOT
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

Pour extrait conforme,

Le Président,
Benjamin SAINT-HUILE


SYNDICAT MIXTE
du SCOT
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

CONVENTION 2022

Assistance-conseil dans le cadre
de la mise en œuvre, du pilotage et de l'animation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Sambre-Avesnois,
de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial Sambre-Avesnois (PCAET),
de l'animation et de la mise en œuvre des actions du Contrat d'Objectifs Territorial pour
l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) Sambre-Avesnois

ENTRE

Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois, sis Mairie d'Avesnes-sur-Helpe, 13 place du
Général Leclerc à Avesnes-sur-Helpe, représenté par son Président,

D'une part,

ET

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, 19 rue de Fleurus, à Maubeuge,
représentée par son Président, et désignée dans ce qui suit par le sigle « A.D.U.S. »

D'autre part,

PREAMBULE

Conformément à ses statuts, à son programme de travail partenarial et à l'article L121-3 du
Code de l'urbanisme, l'A.D.U.S, dans le cadre d'une assistance-conseil auprès du Syndicat
Mixte du SCoT Sambre Avesnois, entend participer :

- A la mise en œuvre, au pilotage et à l'animation du SCoT Sambre-Avesnois et
l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial Sambre-Avesnois (PCAET),
- A l'animation et à la mise en œuvre des actions du Contrat d'Objectifs Territorial
pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) Sambre-
Avesnois.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois confie à l'A.D.U.S. qui accepte la réalisation des
missions définies comme suit.

La présente convention définit les engagements réciproques des parties :

- pour la mise en œuvre, le pilotage et l'animation du Schéma de Cohérence Territoriale Sambre-Avesnois et pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- pour l'animation et la mise en œuvre pour l'année 2022 du COTTRI Sambre-Avesnois.

La présente convention intéresse l'année 2022, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 – DECOMPOSITION DES MISSIONS

I – MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET ANIMATION DU SCOT SAMBRE-AVESNOIS ET ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

1. MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET ANIMATION DU SCOT SAMBRE-AVESNOIS

Un travail de suivi et de mise en œuvre du SCoT est nécessaire afin de :

- Effectuer le bilan, considérant que les PLUi ont continué d'intégrer les prescriptions du SCoT et que le SRADDET Hauts-de-France a été adopté (août 2020) ;
- Intégrer les nouvelles dispositions législatives (ordonnances Loi ELAN, loi Climat et Résilience) ;
- Intégrer les politiques transversales en cours de définition à l'échelle de l'arrondissement (climat, mobilité, ...)
- Préparer l'analyse des résultats de l'application du SCoT six ans après la délibération d'approbation du SCoT.

Sur l'année 2022, les missions de l'ADUS sont les suivantes :

- a. **Bilan et préparation de l'analyse des résultats de l'application du SCoT**
- ✓ Préparation et animation des groupes de travail techniques relatifs au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, avec les EPCI et les Personnes Publiques Associées : préparation des ordres du jour, des présentations, des dossiers remis sur table, animation des réunions et rédaction et diffusion des comptes rendus.
 - ✓ Production des éléments d'analyses thématiques et transversales, après partage de la méthodologie auprès des partenaires :
 - Artificialisation / Consommation d'espace,
 - Commerce / Logistique,
 - Climat / Air / Energie,
 - Transports / Déplacements.
 - Suivi des indicateurs du SCoT
 - Analyse de l'application dans les PLUi
 - Autres thématiques à développer pour le SM SCoT
 - ✓ Préparation et animation des commissions, des bureaux et des conseils syndicaux relatifs au suivi et à la mise en œuvre du SCoT : temps de préparation avec le président et les vice-présidents, préparation des présentations, des dossiers remis sur table, animation des réunions.

b. Analyse et avis sur les documents d'urbanisme, sur les grands projets commerciaux et les grands projets d'aménagement

- ✓ Représentation du Syndicat mixte aux réunions concernées, force de proposition auprès des partenaires identifiés
- ✓ Analyse et rédaction des avis, validation des avis en commissions puis en conseil syndical

Documents et projets concernés :

- Documents supra : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de manière officielle ; Charte de Parc (en cours de révision), SDAGE, SAGE de manière facultative etc.
- Documents infra : Cartes communales, Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Programme Local de l'Habitat (PLH) etc.
 - o Nouveaux projets de construction ou d'extension de grandes surfaces commerciales (> 1 000 m²) et créations ou extensions d'établissements cinématographiques d'envergure et au titre de l'article L.752-4 du code du commerce
 - o Analyse et rédaction des avis sur les permis de construire ou permis d'aménager des projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher

c. Assistance-conseil auprès du président et du syndicat mixte sur l'actualité juridique, règlementaire et législative

- ✓ Veille et rédaction de notes pédagogiques.

d. Représentation du président auprès des instances

- ✓ Région Hauts de France - Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- ✓ Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de la Sambre (SLGRI) ;
- ✓ Réunions Personnes Publiques Associées (PPA) pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ;
- ✓ Clubs de la Fédération Nationale des SCoT (FédéSCoT) ;
- ✓ Journées nationales de la Fédération Nationale des SCoT (FédéSCoT) ;
- ✓ Rencontres InterSCoT du pôle métropolitain (SCoT du Valenciennois et SCoT du Pays du Cambrésis) ;
- ✓ Réunions préparatoires et Conférences des SCoTs Hauts-de-France
- ✓ Rencontres avec les intercommunales belges (IDEA, IGRETEC) ;
- ✓ Comités techniques et de pilotage « révision de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois » ;
- ✓ ...
- ✓ Rédaction de comptes-rendus à destination du président.

e. **Communication, sensibilisation, information à destination des élus de l'arrondissement, du grand public, des associations et des autres SCoT (Fédération nationale des SCoT)**

- ✓ A la demande du SM SCoT, élaboration d'outils pédagogiques de communication, sensibilisation, information pour faire connaître et comprendre le SCoT : réunions publiques, plaquettes, site internet, présentations, communiqués de presse, boîte à outils, publications, etc.

Pour la réalisation des missions précitées, l'ADUS accompagne le Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois sur les réunions suivantes :

- Réunion technique tous les 15 jours avec le Directeur du SCoT
- Réunion avec les groupes de travail techniques
- Commissions, bureaux et conseils syndicaux et réunions préparatoires afférentes

Ingénierie ADUS affectée aux missions relatives au SCoT

Personnel affecté	Taux * Coût salaires réels chargés + frais de structure
Pilotage – responsabilité de la mission : Chargé(e) d'études Planification (50%)	32 870 €
Chargé(e) d'études Planification (25%)	12 550 €
Assistant(e) d'études Planification (25%)	11 380 €
Chargé(e) d'études Observation (50%)	38 250 €
TOTAL	95 050 €

2. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois du 19 janvier 2021 a permis de confirmer le calendrier prévisionnel d'élaboration du PCAET d'arrondissement dont l'adoption est envisagée en **septembre 2022**.

Pour l'année 2022, les missions de l'ADUS sont les suivantes :

1. Finalisation du diagnostic Climat-Air-Energie du PCAET Sambre-Avesnois

- ✓ Elaboration du bilan des consommations et productions énergétiques globales du territoire Sambre-Avesnois ;
- ✓ Elaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques de la Sambre-Avesnois (Plan Air) ;
- ✓ Estimation de la séquestration de CO2 ;

- ✓ Elaboration du diagnostic de vulnérabilité ;
- ✓ Identification des gisements d'énergies renouvelables et de récupération ;
- ✓ Elaboration d'une cartographie globale des réseaux énergétiques de l'arrondissement.

2. Animation et co-construction de la stratégie Climat-Air-Energies de la Sambre-Avesnois

- ✓ Préparation et mise en place des phases de concertation (COTECH/COFIL) qui permettront de définir la stratégie territoriale ainsi que la feuille de route du PCAET ;
- ✓ Intégration des nouvelles prescriptions de la loi Climat & Résilience au sein de la stratégie du PCAET Sambre-Avesnois.

3. Contribution à la réalisation d'un rapport des incidences sur l'environnement propre au PCAET Sambre-Avesnois

- ✓ Etat initial dynamique de l'environnement (définition des enjeux environnementaux) ;
- ✓ Articulation avec les autres plans/schémas/programmes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ;
- ✓ Identification des effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement ;
- ✓ Définition d'indicateurs pour le suivi environnemental.

NB : L'ADUS propose au SMSCOT un travail de coopération avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour la réalisation du rapport des incidences sur l'environnement. Cette étape peut également faire l'objet d'une prestation de services auprès d'un bureau d'études, estimée à 15 000€. Si la seconde option est retenue, l'ADUS accompagnera le SMSCOT Sambre-Avesnois dans les démarches administratives de consultation et de suivi des études. La prestation n'étant pas concernée par la présente convention, elle fera l'objet d'un avenant et sera facturée directement au SMSCOT.

4. Identification des indicateurs de suivi et d'évaluation du PCAET Sambre-Avesnois

- ✓ Elaboration d'une grille d'évaluation des orientations stratégiques et de la feuille de route du PCAET Sambre-Avesnois en vue de son bilan à mi-parcours (T+3) et de ses futures phases de révision (T+6) ;
- ✓ Mise en cohérence des orientations du PCAET Sambre-Avesnois avec le SCoT et les documents de planification intercommunaux, le SCoT pouvant valoir PCAET à partir du 1^{er} avril 2021.

5. Démarches administratives d'adoption du PCAET Sambre-Avesnois

- ✓ Procédure de saisine de l'autorité environnementale ;
- ✓ Procédure de consultation du public, des PPA, de consultation transfrontalière sur le projet de PCAET et le rapport des incidences sur l'environnement ;
- ✓ Rédaction d'un projet de délibération d'adoption du PCAET, proposée en conseil syndical ;
- ✓ Dépôt du PCAET et de son rapport des incidences sur l'environnement sur la plateforme informatique www.territoires-climat.ademe.fr

NB : Dès adoption du PCAET Sambre-Avesnois, le suivi des actions et les déclinaisons de la feuille de route territoriale aux échelles intercommunales devront se mettre en place.

6. Communication du PCAET Sambre-Avesnois

- ✓ L'ADUS propose de réaliser la communication du PCAET Sambre-Avesnois à destination des collectivités, monde économique et industriel, société civile.

Ingénierie ADUS affectée aux missions relatives au PCAET

Personnel affecté	Taux * Coût salaires réels chargés + frais de structure
Pilotage – responsabilité de la mission : Chargé(e) d'études transition énergétique et écologique (10%)	6 830 €
Assistant(e) d'études transition énergétique et écologique (25%)	12 480€
Assistant d'études Planification (20%)	9 100 €
TOTAL	28 410 €

II – ANIMATION DU COTTRI SAMBRE-AVESNOIS

Depuis le 1^{er} novembre 2018, le Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois est porteur d'un COTTRI dont la mise en œuvre s'achèvera au 31 Octobre 2022. Le Syndicat Mixte s'est doté de cette nouvelle orientation politique dans une logique de continuité à la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » avec les équipes de l'ADUS et du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, afin de devenir le réceptacle territorial des échanges et des discussions sur les différents sujets afférents à la Troisième Révolution Industrielle.

Initialement prévu sur 3 ans (2019-2020-2021), l'engagement du Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois dans un CTES a automatiquement prolongé la durée du COTTRI d'une année supplémentaire (jusqu'en octobre 2022) sans enveloppe complémentaire.

Pour l'année 2022 (janvier à octobre), les missions de l'ADUS, structure co-animatrice du COTTRI Sambre-Avesnois avec le SMPNRA, sont les suivantes :

- ✓ Mise en œuvre des actions du COTTRI Sambre-Avesnois afin d'atteindre les objectifs opérationnels de la contractualisation avec l'ADEME Hauts-de-France ;
- ✓ Préparation et animation des réunions techniques par domaine de coopération avec les différents partenaires institutionnels, publics et privés du territoire local voire régional ;

- ✓ Préparation et animation des comités techniques et de pilotage avec les différentes instances territoriales et partenariales conformément au schéma de gouvernance du dispositif COTTRI ;
- ✓ Préparation et animation des comités syndicaux afin de restituer le travail réalisé dans le cadre du COTTRI Sambre-Avesnois ou effectuer des points d'avancement ;
- ✓ Rédaction des rapports annuels pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT Sambre-Avesnois, à destination de l'ADEME Hauts-de-France ;
- ✓ Préparation des documents administratifs nécessaires à la sollicitation des subventions allouées au territoire au titre du COTTRI Sambre-Avesnois ;
- ✓ Accompagnement des collectivités signataires du COTTRI (CAMVS, CCPM, 3CA, CCSA, Fourmies, Maubeuge) dans leurs projets de transition énergétique et écologique ;
- ✓ Veille et sollicitations éventuelles de subventions complémentaires pour le financement d'actions permettant de répondre aux objectifs du COTTRI Sambre-Avesnois ;
- ✓ Représentation du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois dans les instances du CTES et PACTE Sambre-Avesnois Thiérache 2 ;
- ✓ Communication du COTTRI Sambre-Avesnois à destination des collectivités, monde économique et industriel, société civile.

Ingénierie ADUS affectée à l'animation et la mise en œuvre du COTTRI Sambre-Avesnois

Personnel affecté	Coût forfaitaire
Chargé(e) de mission Transition énergétique et écologique (x 75%)	40 000 €
TOTAL	40 000€

Mise en œuvre des actions 2022 du COTTRI Sambre-Avesnois sur le domaine de coopération « Recherche, Développement, Innovation » – 35 000€

Il est rappelé que l'animation et la mise en œuvre du COTTRI Sambre-Avesnois supposent le financement d'une ingénierie dédiée mais également d'actions opérationnelles qui permettront d'atteindre les objectifs contractuels du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois avec l'ADEME Hauts-de-France. Une action sera financée pour l'année 2022 dans le cadre de la présente convention. Le financement de la même action sur l'année 2021 a été reportée à la convention 2022 pour des raisons budgétaires.

	Coût forfaitaire prévu à la convention 2022
Recherche et développement Rev 3 (2021)	10 000,00 €
Recherche et développement Rev 3 (2022)	25 000,00 €
TOTAL	35 000,00 €

Cette action fait en effet l'objet d'une convention de financement entre l'ADUS et la CCI Hauts-de-France et le Président du COTTRI, signée en juin 2020, pour les missions suivantes :

- ✓ Accompagnement du territoire Sambre-Avesnois pour intégrer la Troisième Révolution Industrielle et les différentes thématiques (digital, industrie du futur, économie collaborative) à sa stratégie de développement économique ;
- ✓ Accompagnement individuel de 30 projets d'entreprises du territoire Sambre-Avesnois sur une période de trois ans : prospection des entreprises, entretiens de qualification des besoins, diagnostic de l'innovation, accélération des projets innovants, accompagnement technique et financier, suivi et valorisation du projet ;
- ✓ Organisation d'un REV3 Tour de clôture sur le territoire Sambre-Avesnois afin de présenter les 30 projets accompagnés sur la période du COTTRI, et de créer une dynamique « inspirante » vis-à-vis des entreprises de l'arrondissement.
- ✓ Des comités de suivi sont organisés de façon bimestrielle entre l'ADUS (structure co-animatrice du COTTRI) et la CCI Hauts-de-France.

Les actions du COTTRI Sambre-Avesnois prévues en 2022 sur les autres domaines de coopération seront financées directement par le MSCOT, conformément au budget prévisionnel prévu à cet effet.

Si le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois vient à demander de compléter cet article par de nouvelles missions, cela fera l'objet d'un avenant dans lequel seront définis la durée, les modalités de mise en œuvre des missions et les éventuelles incidences financières.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Pour l'ensemble de ces missions, les tâches administratives telles que la rédaction des ordres du jour, les convocations, les comptes rendus des conseils syndicaux, etc. ne seront pas effectuées par l'A.D.U.S., mais par une personne tierce, salariée par le syndicat mixte ou tout autre organisme. Il en sera de même pour les tâches de nature juridique : passation d'un appel d'offre par exemple.

Par cette convention, le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois s'engage à formaliser par écrit toute demande ponctuelle en respectant un délai minimum de 7 jours ouvrés pour réception des éléments souhaités.

De même, l'ADUS s'engage à répondre aux demandes ponctuelles du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois sous un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception de la demande écrite.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA MISSION

La présente convention intéresse l'ensemble de l'année 2022 et pourra être renouvelée d'année en année. Cette même convention pourra être revisitée et remaniée afin de prévoir de nouvelles modalités d'assistance de l'A.D.U.S. auprès du Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois.

Cette durée pourra être prolongée par avenant dans lequel seront définis la durée, les modalités de cette prolongation et les éventuelles incidences financières.

ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplisse réellement toutes les clauses, le syndicat mixte du SCoT Sambre-Avesnois contribuera financièrement par une participation auprès de l'A.D.U.S.

- **Total financement « Ingénierie ADUS » (Ingénierie SCOT + Ingénierie PCAET + Ingénierie COTTRI) : 163 460 €**
- **Total financement « Actions COTTRI » à destination finale de la CCI : 35 000€**
- **TOTAL CONVENTION 2022 : 198 460 €**

Pour l'exécution des missions définies ci-dessus la rémunération est fixée à la somme de **198 460 €** pour l'année 2022 (1^{er} janvier au 31 décembre), pour la mise en œuvre, le suivi et l'animation du SCOT Sambre Avesnois, ainsi que l'ingénierie affectée aux missions relatives au PCAET et au COTTRI, et la mise en œuvre des actions 2022 du COTTRI Sambre-Avesnois sur le domaine de coopération « Recherche, Développement, Innovation ».

Le règlement se fera en deux temps :

- 50% à la signature de la présente convention, soit 99 230 €.
- les 50% restant, soit 99 230 € au 15 décembre 2022.

*Pour rappel, **35 000€** parmi ces **198 460 €**, sont consacrés au paiement des missions de la CCI dans le cadre d'une convention de financement conclue entre cette structure et l'ADUS qui reversera la somme de 35 000 € à la CCI pour la mise en œuvre des actions 2022 du COTTRI. Le coût total d'ingénierie de l'ADUS est donc fixé à **163 460 €**.*

Il est à noter que, sur demande du Syndicat Mixte du SCOT SA, de nouvelles missions pourront être demandées auprès de l'ADUS, et feront l'objet d'un avenant à cette convention, il en sera notamment le cas pour la mise en place d'un poste de chargé(e) de mission de développement territorial, proposé par l'ADUS pour un coût forfaitaire de 57 000 €.

ARTICLE 6 – RESILIATION ET LITIGE

La convention prend fin :

- Au 31 décembre de l'année en cours et au paiement de la rémunération liée à la mission,
- Par interruption unilatérale
 - Résiliation par le Syndicat Mixte du SCoT :
 - Si le titulaire manquait gravement à ses obligations,
 - Si le Syndicat mixte du SCoT décide de rompre la convention sans qu'il y ait manquement du titulaire, dans ce cas, ce dernier a droit non seulement à la rémunération sur les prestations accomplies, mais aussi à une indemnité représentant 10% de la rémunération afférente aux autres devoirs non accomplis.
 - Résiliation par le titulaire :
 - A défaut de paiement prévu.

En cas de litige issu de l'application de la présente convention, la juridiction compétente sera :

Le Tribunal Administratif de Lille

5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille CEDEX

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

La rémunération à allouer à l'A.D.U.S., fixée à l'article 5, sera réglée au compte ouvert au nom de l'A.D.U.S. au Crédit Mutuel de Maubeuge sous le numéro :

Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
15629	02721	00012564740	01

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITE ET DIFFUSION

- Productions dans le cadre du Programme Partenarial d'Activités :

Les données utilisées dans le cadre de cette convention (hors données libres) ne pourront pas faire l'objet de communication, de mise à disposition, transmission des fichiers à un tiers, sans l'autorisation expresse et écrite de la partie qui a fourni les données.

Il est à noter que, dans le cadre du programme partenarial d'activités, l'ensemble des productions de l'ADUS sont à disposition de l'ensemble des membres adhérents à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre.

Lu et approuvé, en date du, par les signataires :

Pour le Syndicat Mixte du SCoT
Son Président
Monsieur Benjamin SAINT-HUILE

Pour l'A.D.U.S.
Son Président
Monsieur Bernard BAUDOUX